



DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION 2024

**REGROUPEMENT
DES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS :
AURILLAC (+ antenne de MAURIAC),
MAURS, SAINT-FLOUR)**

**Institut pilote du groupement :
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

Centre Hospitalier Henri MONDOR

50 Avenue de la République

15002 AURILLAC Cédex

Tél. : 04 71 46 56 22

E-mail : ifsi@ch-aurillac.fr

Inscriptions : du 11 mars au 11 juin 2024

Epreuve de sélection avec entretien : du 14 au 24 juin 2024

Résultats : Vendredi 28 juin 2024 à 14H

Rentrée : Lundi 26 août 2024

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION, NATURE DE LA SELECTION

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et du 10 juin 2021, relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant [...] :

- les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- aucune condition de diplôme n'est requise.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien, sous réserve de la production d'une notification établie par un médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'entretien, d'une durée de 15 à 20 minutes, permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus et critères nationaux :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le **dossier complet** est à adresser par la Poste au plus tard **Mardi 11 juin 2024 à minuit** (*Cachet de la Poste faisant foi*) **ou à déposer avant 16H au secrétariat de l'IFAS à :**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
Centre Hospitalier Henri MONDOR
50 Avenue de la République
15002 AURILLAC Cédex

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

1. La **fiche d'inscription 2024** ci-après, dûment complétée et signée.
2. La photocopie **d'une pièce d'identité en cours de validité (l'original devra être obligatoirement produit le jour de l'entretien) :**
 - recto verso de la carte nationale d'identité,
 - ou permis de conduire,
 - ou passeport.
3. Une **lettre de motivation manuscrite**.
4. Un **curriculum vitae**.
5. Un **document manuscrit de 2 pages maximum**, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
6. Selon la situation du candidat, la photocopie de ses diplômes ou titres traduits en français.
7. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
8. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des appréciations et/ou recommandations de/des employeur(s).
9. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation (photocopie recto et verso).

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
10. **Deux photos d'identité** (couleur et récentes) avec vos nom et prénom inscrits au dos.
11. **Trois timbres au tarif ordinaire**.
12. **Déclaration d'autorisation (ou de refus) de publication des résultats sur internet** (sachant que seuls les noms des candidats admis sont potentiellement mis en ligne), voir document ci-après.
13. Pour les candidats français **âgés de moins de 25 ans** : un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense **ou** une attestation d'exemption **ou** un certificat de recensement.

NB : Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite sera irrecevable et entraînera l'annulation de la candidature, il sera renvoyé à son expéditeur.

NOMBRE DE PLACES PROPOSEES

Le nombre de places offertes à la sélection pour la rentrée 2024 est de 85, réparties de la façon suivante :

- 32 personnes pour l'IFAS d'Aurillac : www.ch-aurillac.fr
- 15 personnes pour l'antenne de Mauriac : www.ch-mauriac.fr
- 16 personnes pour l'IFAS de Maurs : www.campusduvallon.com
- 22 personnes pour l'IFAS de Saint-Flour : www.ch-stflour.fr

NB : En fonction des effectifs des promotions, une mutualisation des 2 lieux de formation -Aurillac et Mauriac- pourra être envisagée.

Résultats de la sélection : Vendredi 28 juin 2024 à 14h

Les résultats (liste des candidats admis en formation) sont affichés dans chacun des IFAS du Cantal et publiés sur leurs sites internet (avec l'autorisation écrite de chaque candidat).

La sélection étant organisée au niveau départemental, les candidats seront affectés dans un institut de formation en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils ont exprimés.

**Aucun résultat n'est communiqué par téléphone
Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats**

ADMISSION DEFINITIVE

Si aucun certificat médical n'est demandé au candidat avant son admission, il doit toutefois s'assurer, avant la sélection, qu'il ne se pose aucun problème d'ordre médical susceptible d'empêcher son admission en cas de succès.

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée :

- à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (qui doit être différent du médecin traitant) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine,
- à la production, avant la date d'entrée au 1er stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination en vigueur pour les professionnels de santé, à savoir : vaccinations anti-diphtérique, anti-tétanique, anti-poliomyélitique, et contre l'hépatite B.

ATTENTION : si ces conditions médicales ne sont pas respectées notamment la remise des 2 certificats médicaux dans le délai requis, l'admission définitive du candidat ne pourra être prononcée (perte du bénéfice de l'admission).

Veiller tout particulièrement à l'immunisation contre l'hépatite B dont la réglementation est tout à fait spécifique : il est très fortement recommandé de la commencer au plus tôt afin que la couverture vaccinale soit effective dès le 1er stage (octobre), dans le cas contraire, l'élève ne pourra être affecté en stage.

FICHE D'INSCRIPTION
SELECTION POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2024
Regroupement des Instituts de Formation :
Aurillac (+ antenne de Mauriac), Maurs, Saint-Flour

Madame Monsieur

Nom d'EpouseNOM de naissance :.....

Prénoms

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Concubinage P.A.C.S.

Né(e) le à Age :

Pays Nationalité.....

Numéro de sécurité Sociale

Adresse

Code postal Ville

Adresse e-mail personnelle@.....

Tel fixe : Tel portable :

NIVEAU D'ETUDES :

Baccalauréat : série/spécialité année d'obtention

Terminale :

Diplôme sanitaire et/ou social : année d'obtention

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (Y COMPRIS LES TRAVAUX SAISONNIERS)

Activité exercée	Dates : du..... au.....	Durée	Adresse de l'employeur

Les candidats choisissent leur lieu d'affectation en fonction de leur rang de classement et des vœux qu'ils ont exprimés : veuillez vous positionner ci-dessous en inscrivant, face à chacun des sites (AURILLAC, MAURIAC, MAURS OU SAINT-FLOUR), le numéro correspondant à votre choix, en les classant par ordre de préférence de 1 à 4 :

AURILLAC	Choix N°...
MAURIAC	Choix N°...
MAURS	Choix N°...
SAINT- FLOUR	Choix N°...

Vous êtes actuellement :

- En activité :..... depuis le..... Lieu

- Inscrit(e) à France Travail ☑ Lieu : Depuis leN° identifiant

Présentez-vous une situation de handicap ? OUI NON

Si oui, bénéficiez-vous d'une notification pour des aménagements spécifiques, établie par un médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des personnes Handicapées) de votre département de résidence ? OUI NON

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à....., le.....

Signature,

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par l'IFSI/IFAS pour la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. En cas de réussite à la sélection, vos nom et prénom sont diffusés par voie d'affichage dans l'enceinte de l'institut et sur son site internet. Vos données ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant une durée de 3 ans puis détruites.

Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de l'Institut.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

DECLARATION D'AUTORISATION (OU DE REFUS) DE PUBLICATION

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom de naissance.....

Nom marital.....

Prénom usuel.....

(1) autorise les I.F.A.S. du groupement à publier mon nom sur leur site Internet lors de la publication des résultats des épreuves de sélection pour la formation **aide-soignante**

(1) n'autorise pas les I.F.A.S. du groupement à publier mon nom sur leur site Internet lors de la publication des résultats des épreuves de sélection pour la formation **aide-soignante**.

Fait à _____, le _____

Signature :

(1) Cocher d'une croix la déclaration correspondant à votre choix

N.B. : Seuls les noms des candidats admis sont publiés, pas ceux des non admis.